

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : MAIRIE DE MAUBEC (M57) (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21840071100014

POSTE COMPTABLE : SGC AVIGNON

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : COMMUNE DE MAUBEC (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
B2 - Présentation des AE votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	10
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	13
D1 - Balance générale - Dépenses	15
D2 - Balance générale - Recettes	17

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	19
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	23
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	26
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	27
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	28
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	29
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	31
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	34
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	38

IV - Annexes

A - Présentation croisée

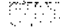
A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	40
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	44
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	45
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	46
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	47
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	48
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	49
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	52
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	53
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	54
C2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
C2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	55
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	56

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ; les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES		J
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques		Valeurs
Population totale		1914

Informations fiscales (N-2)		Collectivité
Indicateur de ressources fiscales au potentiel fiscal par habitant (1)		0

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	818,94
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1017,74
3	Dépenses d'équipement brut / population	613,48
4	Encours de dette / population (2) (3)	394,72
5	DGF / population	15,05
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	49,38 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	87,2793 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	60,28 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	38,7845 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	19,53 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmises par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1584 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I - INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I
B

- I - L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III - Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 0 %
- Investissement : 0%

IV - En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V - Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI - La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Inclure « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaires ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BF + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I - INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RESULTATS (1)		C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	2 142 129,08	2 982 714,12	540 585,04
Investissement	709 917,78	786 006,53 (3)	76 088,75
Fonctionnement	1 432 211,30	1 896 707,59 (4)	464 496,29

RESTES A REALISER N-1			
Dépenses		Recettes	
I + II	III + IV	B1	B2
TOTAL des RAR	45 250,70	109 515,00	64 264,30
Investissement	45 250,70	109 515,00	64 264,30
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)	
TOTAL	A1 + B1
Investissement	604 849,34
Fonctionnement	140 353,05
	464 496,29

(1) Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si déficit, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe - si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 45 250,70
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	13 666,72
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	31 583,98
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 109 515,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	109 515,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS

	DEPENSES	RECETTES
VOTE	1 312 508,12	1 426 385,00

	+	+
REPORTS	45 250,70	109 515,00
	(si solde négatif)	(si solde positif)
	178 141,18	0,00
	=	=
	1 535 900,00	1 535 900,00

	DEPENSES	RECETTES
VOTE	2 357 876,00	1 953 546,10

	+	+
REPORTS	0,00	0,00
	(si déficit)	(si excédent)
	0,00	404 329,90
	=	=
	2 357 876,00	2 357 876,00

	+	=
	3 893 776,00	3 893 776,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondant : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondant : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
 (2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
 (3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
 (4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	26 070,00	13 666,72	1 320,00	1 320,00	14 986,72
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	37 875,17	0,00	36 011,00	36 011,00	36 011,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	800 730,00	31 583,98	416 876,76	416 876,76	448 460,74
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	720 000,00	720 000,00	720 000,00
Total des dépenses d'équipement		864 675,17	45 250,70	1 174 207,76	1 174 207,76	1 219 458,46
10	Dotations, fonds divers et réserves	342,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	157 045,00	0,00	132 705,00	132 705,00	132 705,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		157 387,00	0,00	132 705,00	132 705,00	132 705,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 022 062,17	45 250,70	1 306 912,76	1 306 912,76	1 352 163,46

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	1 271,00		5 595,36	5 595,36	5 595,36
041	Opérations patrimoniales (7)	1 320,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		2 591,00		5 595,36	5 595,36	5 595,36

TOTAL	1 024 653,17	45 250,70	1 312 508,12	1 312 508,12	1 357 758,82
--------------	---------------------	------------------	---------------------	---------------------	---------------------

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	178 141,18
--	-------------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 535 900,00
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	369 029,00	109 515,00	204 754,00	204 754,00	314 269,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	197 930,00	0,00	230 000,00	230 000,00	230 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	1 320,00	1 320,00	1 320,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		566 959,00	109 515,00	436 074,00	436 074,00	545 589,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	114 000,00	0,00	59 947,58	59 947,56	59 947,56
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	292 399,93	0,00	114 000,00	114 000,00	114 000,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 705,00	0,00	2 705,00	2 705,00	2 705,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	22 221,98	0,00	23 235,28	23 235,28	23 235,28
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		431 326,89	0,00	199 887,84	199 887,84	199 887,84
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		998 285,89	109 515,00	635 961,84	635 961,84	745 476,84

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	288 606,55		784 827,80	784 827,80	784 827,80
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	1 271,00		5 595,36	5 595,36	5 595,36
041	Opérations patrimoniales (10)	1 320,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		291 197,55		790 423,16	790 423,16	790 423,16

TOTAL	1 289 483,44	109 515,00	1 426 385,00	1 426 385,00	1 535 900,00
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 535 900,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

784 827,80

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	502 950,00	0,00	490 500,00	490 500,00	490 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	789 800,00	0,00	774 000,00	774 000,00	774 000,00
014	Atténuations de produits	55 540,00	0,00	40 100,00	40 100,00	40 100,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	227 450,00	0,00	239 352,84	239 352,84	239 352,84
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 575 740,00	0,00	1 543 952,84	1 543 952,84	1 543 952,84
66	Charges financières	28 522,00	0,00	22 500,00	22 500,00	22 500,00
67	Charges spécifiques (3)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 605 262,00	0,00	1 567 452,84	1 567 452,84	1 567 452,84

023	Virement à la section d'investissement (4)	288 606,55		784 827,80	784 827,80	784 827,80
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	1 271,00		5 595,36	5 595,36	5 595,36
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		289 877,55		790 423,16	790 423,16	790 423,16

TOTAL	1 895 139,55	0,00	2 357 876,00	2 357 876,00	2 357 876,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 357 876,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; Di 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	10 000,00	0,00	5 000,74	5 000,74	5 000,74
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	82 300,00	0,00	82 280,00	82 280,00	82 280,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	382 000,00	0,00	398 000,00	398 000,00	398 000,00
731	Fiscalité locale	1 176 418,00	0,00	1 285 970,00	1 285 970,00	1 285 970,00
74	Dotations et participations (3)	129 806,00	0,00	106 000,00	106 000,00	106 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	64 000,00	0,00	66 000,00	66 000,00	66 000,00
Total des recettes de gestion courante		1 844 324,00	0,00	1 943 250,74	1 943 250,74	1 943 250,74
76	Produits financiers	5 800,00	0,00	4 700,00	4 700,00	4 700,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 850 124,00	0,00	1 947 950,74	1 947 950,74	1 947 950,74

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	1 271,00		5 595,36	5 595,36	5 595,36
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 271,00		5 595,36	5 595,36	5 595,36

TOTAL	1 851 395,00	0,00	1 953 546,10	1 953 546,10	1 953 546,10
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	404 329,90
---	-------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 357 876,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	784 827,80	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	132 705,00	0,00	132 705,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	14 986,72	0,00	14 986,72
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	36 011,00	0,00	36 011,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	448 460,74	0,00	448 460,74
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	720 000,00	0,00	720 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		5 595,36	5 595,36
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		1 352 163,46	5 595,36	1 357 758,82

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	178 141,18
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 535 900,00
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	490 500,00		490 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	774 000,00		774 000,00
014	Atténuations de produits	40 100,00		40 100,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	239 352,84	0,00	239 352,84
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	22 500,00	0,00	22 500,00
67	Charges spécifiques (9)	1 000,00	0,00	1 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	5 595,36	5 595,36
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		784 827,80	784 827,80
Dépenses de fonctionnement – Total		1 567 452,84	790 423,16	2 357 876,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 357 876,00
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

MAIRIE DE MAUBEC (M57) - COMMUNE DE MAUBEC - BP - 2024

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	59 947,56	0,00	59 947,56
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	314 289,00	0,00	314 289,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	232 705,00	0,00	232 705,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	1 320,00	0,00	1 320,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	23 235,28	0,00	23 235,28
28	Amortissement des immobilisations		5 595,36	5 595,36
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		784 827,80	784 827,80
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		631 476,84	790 423,16	1 421 900,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	114 000,00
---------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 535 900,00
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	5 000,74		5 000,74
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	82 280,00		82 280,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	398 000,00		398 000,00
731	Fiscalité locale	1 285 970,00		1 285 970,00
74	Dotations et participations (8)	106 000,00		106 000,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	66 000,00	0,00	66 000,00
76	Produits financiers	4 700,00	0,00	4 700,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	5 595,36	5 595,36
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 947 950,74	5 595,36	1 953 546,10

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	404 329,90
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 357 876,00
--	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	1 024 653,17	45 250,70	0,00	1 312 508,12	1 312 508,12	0,00	1 312 508,12	1 357 758,82
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	26 070,00	13 866,72	0,00	1 320,00	1 320,00	0,00	1 320,00	14 986,72
204 Subventions d'équipement versées (9)	37 875,17	0,00	0,00	36 011,00	36 011,00	0,00	36 011,00	36 011,00
21 Immobilisations corporelles	800 730,00	31 583,98	0,00	416 876,76	416 876,76	0,00	416 876,76	448 460,74
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	720 000,00	720 000,00	0,00	720 000,00	720 000,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	864 675,17	45 250,70	0,00	1 174 207,76	1 174 207,76	0,00	1 174 207,76	1 219 458,46
10 Dotations, fonds divers et réserves	342,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	157 045,00	0,00	0,00	132 705,00	132 705,00	0,00	132 705,00	132 705,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	157 387,00	0,00	0,00	132 705,00	132 705,00	0,00	132 705,00	132 705,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	1 022 062,17	45 250,70	0,00	1 306 912,76	1 306 912,76	0,00	1 306 912,76	1 352 163,46
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	1 271,00			5 595,36	5 595,36		5 595,36	5 595,36
041 Opérations patrimoniales (7)	1 320,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	2 591,00			5 595,36	5 595,36		5 595,36	5 595,36
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)								178 141,18
Total des dépenses d'investissement cumulées								1 535 900,00

(1) Voir état I+B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D) 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D) 041 = RF 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

III
A

RECETTES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
				II	III = I + II
TOTAL	997 083,51	109 515,00	1 312 385,00	1 312 385,00	1 421 900,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	369 029,00	109 515,00	204 754,00	204 754,00	314 269,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	197 930,00	0,00	230 000,00	230 000,00	230 000,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	1 320,00	1 320,00	1 320,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	566 959,00	109 515,00	436 074,00	436 074,00	545 589,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	114 000,00	0,00	59 947,56	59 947,56	59 947,56
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	2 705,00	0,00	2 705,00	2 705,00	2 705,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	22 221,96	0,00	23 235,28	23 235,28	23 235,28
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	138 926,96	0,00	85 887,84	85 887,84	85 887,84
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	705 885,96	109 515,00	521 961,84	521 961,84	631 476,84
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	288 606,55		784 827,80	784 827,80	784 827,80
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)</i>	1 271,00		5 595,36	5 595,36	5 595,36
041 <i>Opérations patrimoniales (6)</i>	1 320,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	291 197,55		790 423,16	790 423,16	790 423,16

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7) **0,00**

Affectation au compte 1068 (8) **114 000,00**

Total des recettes d'investissement cumulées **1 535 900,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

III
A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
TOTAL	1 024 653,17	45 250,70	0,00	1 312 508,12	1 312 508,12	0,00	1 312 508,12	1 357 758,82
018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	26 070,00	13 666,72	0,00	1 320,00	1 320,00	0,00	1 320,00	14 986,72
203	17 650,00	13 666,72		1 320,00	1 320,00	0,00	1 320,00	14 986,72
2051	8 420,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	37 875,17	0,00	0,00	36 011,00	36 011,00	0,00	36 011,00	36 011,00
2041412	21 954,17	0,00		20 090,00	20 090,00	0,00	20 090,00	20 090,00
204182	15 921,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2324	0,00	0,00		15 921,00	15 921,00	0,00	15 921,00	15 921,00
21	800 730,00	31 583,98	0,00	416 876,76	416 876,76	0,00	416 876,76	448 460,74
212	6 380,00	2 840,00		23 600,00	23 600,00	0,00	23 600,00	26 440,00
2131	104 600,00	9 000,00		8 600,00	8 600,00	0,00	8 600,00	17 600,00
2135	92 000,00	0,00		235 500,00	235 500,00	0,00	235 500,00	235 500,00
2151	439 370,00	17 690,98		33 265,00	33 265,00	0,00	33 265,00	50 955,98
2152	15 000,00	653,00		0,00	0,00	0,00	0,00	653,00
21538	64 180,00	0,00		85 000,00	85 000,00	0,00	85 000,00	85 000,00
2156	15 000,00	0,00		7 661,76	7 661,76	0,00	7 661,76	7 661,76
2157	27 200,00	0,00		23 250,00	23 250,00	0,00	23 250,00	23 250,00
2181	32 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	5 000,00	1 400,00		0,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00
2184	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	0,00	0,00	0,00	720 000,00	720 000,00	0,00	720 000,00	720 000,00
231	0,00	0,00		720 000,00	720 000,00	0,00	720 000,00	720 000,00

Mairie de Maubec (M57) - Commune de Maubec - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	864 675,17	45 250,70	0,00	1 174 207,76	1 174 207,76	0,00	1 174 207,76	1 219 458,46
10 Dotations, fonds divers et réserves	342,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10226 Taxe d'aménagement	342,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	157 045,00	0,00	0,00	132 705,00	132 705,00	0,00	132 705,00	132 705,00
1641 Emprunts en euros	154 340,00	0,00	0,00	130 000,00	130 000,00	0,00	130 000,00	130 000,00
165 Dépôts et cautionnements reçus	2 705,00	0,00	0,00	2 705,00	2 705,00	0,00	2 705,00	2 705,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	157 387,00	0,00	0,00	132 705,00	132 705,00	0,00	132 705,00	132 705,00
45... Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	1 022 062,17	45 250,70	0,00	1 306 912,76	1 306 912,76	0,00	1 306 912,76	1 352 163,46
040 Opérations ordre transf. entre sections (6)	1 271,00			5 595,36	5 595,36		5 595,36	5 595,36
Reprise sur autofinancement antérieur	1 271,00			5 595,36	5 595,36		5 595,36	5 595,36
192 Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
198 Neutralisation des amortissements	1 271,00			5 595,36	5 595,36		5 595,36	5 595,36
Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (8)	1 320,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2181 Install. générales, agencements	1 320,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	2 591,00			5 595,36	5 595,36		5 595,36	5 595,36

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état FB pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

- (4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL			I		II	III = I + II
018	RSA	997 083,51	109 515,00	1 312 385,00	1 312 385,00	1 421 900,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	389 029,00	109 515,00	204 754,00	204 754,00	314 269,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	43 800,00	46 806,00	0,00	0,00	46 806,00
1322	Subv. non transf. Régions	84 445,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	188 400,00	27 299,00	173 401,00	173 401,00	200 700,00
13241	Subv. non transf. Commune membre du GFP	0,00	0,00	31 353,00	31 353,00	31 353,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	52 384,00	35 410,00	0,00	0,00	35 410,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	197 930,00	0,00	230 000,00	230 000,00	230 000,00
1641	Emprunts en euros	197 930,00	0,00	230 000,00	230 000,00	230 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	1 320,00	1 320,00	1 320,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	1 320,00	1 320,00	1 320,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		566 959,00	109 515,00	436 074,00	436 074,00	545 589,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	114 000,00	0,00	59 947,56	59 947,56	59 947,56
10222	FCTVA	90 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
10226	Taxe d'aménagement	24 000,00	0,00	19 947,56	19 947,56	19 947,56
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	2 705,00	0,00	2 705,00	2 705,00	2 705,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 705,00	0,00	2 705,00	2 705,00	2 705,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	22 221,96	0,00	23 235,28	23 235,28	23 235,28
276351	Créance GFP de rattachement	22 221,96	0,00	23 235,28	23 235,28	23 235,28
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		138 926,96	0,00	85 887,84	85 887,84	85 887,84
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		705 885,96	109 515,00	521 961,84	521 961,84	631 476,84
021	Virement de la section de fonctionnement	288 606,55		784 827,80	784 827,80	784 827,80
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	1 271,00		5 595,36	5 595,36	5 595,36
2157	Matériel et outillage technique	0,00		0,00	0,00	0,00
28041412	Subv. Cre GFP : Bâtiments, installations	1 271,00		5 595,36	5 595,36	5 595,36
041	Opérations patrimoniales (9)	1 320,00		0,00	0,00	0,00

Chap. I art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
203	Frais d'études, recherche, développement	1 320,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		291 197,55		790 423,16	790 423,16	790 423,16

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Seul 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
	TOTAL	1 895 139,55	0,00	0,00	2 357 876,00	2 357 876,00	0,00	2 357 876,00	III = I + II
011	Charges à caractère général (3)	502 950,00	0,00	0,00	490 500,00	490 500,00	0,00	490 500,00	490 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	789 800,00	0,00	0,00	774 000,00	774 000,00	0,00	774 000,00	774 000,00
014	Atténuations de produits	55 540,00	0,00	0,00	40 100,00	40 100,00	0,00	40 100,00	40 100,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	227 450,00	0,00	0,00	239 352,84	239 352,84	0,00	239 352,84	239 352,84
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	1 575 740,00	0,00	0,00	1 543 952,84	1 543 952,84	0,00	1 543 952,84	1 543 952,84
66	Charges financières	28 522,00	0,00	0,00	22 500,00	22 500,00	0,00	22 500,00	22 500,00
67	Charges spécifiques (3)	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	29 522,00	0,00	0,00	23 500,00	23 500,00	0,00	23 500,00	23 500,00
	Total des dépenses réelles	1 605 262,00	0,00	0,00	1 567 452,84	1 567 452,84	0,00	1 567 452,84	1 567 452,84
023	Virement à la section d'investissement	288 606,55	0,00	0,00	784 827,80	784 827,80	0,00	784 827,80	784 827,80
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	1 271,00	0,00	0,00	5 595,36	5 595,36	0,00	5 595,36	5 595,36
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	289 877,55	0,00	0,00	790 423,16	790 423,16	0,00	790 423,16	790 423,16

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées		2 357 876,00
--	--	---------------------

(1) Voir état H-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inactif en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

**III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE**

**III
B**

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	1 851 395,00	0,00	1 953 546,10	1 953 546,10	1 953 546,10
013	Atténuations de charges (2)	10 000,00	0,00	5 000,74	5 000,74	5 000,74
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	82 300,00	0,00	82 280,00	82 280,00	82 280,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	382 000,00	0,00	398 000,00	398 000,00	398 000,00
731	Fiscalité locale	1 176 418,00	0,00	1 285 970,00	1 285 970,00	1 285 970,00
74	Dotations et participations (2)	129 606,00	0,00	106 000,00	106 000,00	106 000,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	64 000,00	0,00	66 000,00	66 000,00	66 000,00
	Total des recettes de gestion des services	1 844 324,00	0,00	1 943 250,74	1 943 250,74	1 943 250,74
76	Produits financiers	5 800,00	0,00	4 700,00	4 700,00	4 700,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	5 800,00	0,00	4 700,00	4 700,00	4 700,00
	Total des recettes réelles	1 850 124,00	0,00	1 947 950,74	1 947 950,74	1 947 950,74
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	1 271,00		5 595,36	5 595,36	5 595,36
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	1 271,00		5 595,36	5 595,36	5 595,36

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)

404 329,90

Total des recettes de fonctionnement cumulées

2 357 876,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
 (2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
 (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).
 (4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
 (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
 (6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
 (7) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III - VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL		1 895 139,55	0,00	0,00	2 357 876,00	2 357 876,00	0,00	2 357 876,00	III = I + II
011	Charges à caractère général (4)	502 950,00	0,00	0,00	490 500,00	490 500,00	0,00	490 500,00	490 500,00
60611	Eau et assainissement	10 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
60612	Energie - Electricité	50 000,00	0,00		60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
60621	Combustibles	29 000,00	0,00		17 500,00	17 500,00	0,00	17 500,00	17 500,00
60622	Carburants	5 500,00	0,00		5 200,00	5 200,00	0,00	5 200,00	5 200,00
60623	Alimentation	2 500,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
60631	Fournitures d'entretien	8 500,00	0,00		7 500,00	7 500,00	0,00	7 500,00	7 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	10 100,00	0,00		11 500,00	11 500,00	0,00	11 500,00	11 500,00
60633	Fournitures de voirie	5 000,00	0,00		4 500,00	4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00
60636	Vêtements de travail	2 000,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6064	Fournitures administratives	5 800,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6067	Fournitures scolaires	7 500,00	0,00		7 500,00	7 500,00	0,00	7 500,00	7 500,00
611	Contrats de prestations de services	4 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	22 000,00	0,00		22 000,00	22 000,00	0,00	22 000,00	22 000,00
61521	Entretien terrains	26 500,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	17 500,00	0,00		13 500,00	13 500,00	0,00	13 500,00	13 500,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	12 000,00	0,00		19 800,00	19 800,00	0,00	19 800,00	19 800,00
615232	Entretien, réparations réseaux	23 600,00	0,00		24 220,00	24 220,00	0,00	24 220,00	24 220,00
61524	Entretien bois et forêts	30 000,00	0,00		23 000,00	23 000,00	0,00	23 000,00	23 000,00
61551	Entretien matériel roulant	5 500,00	0,00		5 200,00	5 200,00	0,00	5 200,00	5 200,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	3 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6156	Maintenance	53 000,00	0,00		45 680,00	45 680,00	0,00	45 680,00	45 680,00
6161	Multirisques	5 500,00	0,00		6 300,00	6 300,00	0,00	6 300,00	6 300,00
6168	Autres primes d'assurance	25 000,00	0,00		26 000,00	26 000,00	0,00	26 000,00	26 000,00
618	Divers	4 200,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	11 000,00	0,00		9 300,00	9 300,00	0,00	9 300,00	9 300,00
623	Pub., publications, relations publiques	52 500,00	0,00		54 000,00	54 000,00	0,00	54 000,00	54 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	7 500,00	0,00		8 700,00	8 700,00	0,00	8 700,00	8 700,00
625	Déplacements et missions	1 500,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
626	Frais postaux et frais télécommunication	16 300,00	0,00		33 000,00	33 000,00	0,00	33 000,00	33 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 000,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	20 500,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	13 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6288	Autres services extérieurs	650,00	0,00		900,00	900,00	0,00	900,00	900,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	10 300,00	0,00		10 200,00	10 200,00	0,00	10 200,00	10 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	789 800,00	0,00		774 000,00	774 000,00		774 000,00	774 000,00
6218	Autre personnel extérieur	6 800,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	13 800,00	0,00		13 500,00	13 500,00		13 500,00	13 500,00
6411	Personnel titulaire	490 000,00	0,00		475 000,00	475 000,00		475 000,00	475 000,00
6413	Personnel non titulaire	50 000,00	0,00		55 000,00	55 000,00		55 000,00	55 000,00
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	225 700,00	0,00		225 200,00	225 200,00		225 200,00	225 200,00
6470	Autres charges sociales	3 500,00	0,00		3 500,00	3 500,00		3 500,00	3 500,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00		1 800,00	1 800,00		1 800,00	1 800,00
014	Atténuations de produits	55 540,00	0,00		40 100,00	40 100,00		40 100,00	40 100,00
7391111	Dégrèv. TFPNB / jeunes agriculteurs	100,00	0,00		100,00	100,00		100,00	100,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	55 440,00	0,00		40 000,00	40 000,00		40 000,00	40 000,00
016	APA	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	227 450,00	0,00		239 352,84	239 352,84		239 352,84	239 352,84
65311	Indemnités de fonction	72 000,00	0,00		73 000,00	73 000,00		73 000,00	73 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
65313	Cotisations de retraite	7 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00		8 000,00	8 000,00
65315	Formation	2 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	50,00	0,00		50,00	50,00		50,00	50,00
6541	Créances admises en non-valeur	100,00	0,00		100,00	100,00		100,00	100,00
6542	Créances éteintes	100,00	0,00		100,00	100,00		100,00	100,00
65561	Contrib.fonds compens. ch. territoriales	44 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00		40 000,00	40 000,00
65568	Autres contributions	2 100,00	0,00		2 200,00	2 200,00		2 200,00	2 200,00
6558	Autres contributions obligatoires	39 000,00	0,00		42 000,00	42 000,00		42 000,00	42 000,00
657362	Subv.Fonct. BA/régies	15 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	0,00	0,00		19 310,10	19 310,10		19 310,10	19 310,10

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour Information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	42 000,00	0,00		49 500,00	49 500,00	0,00	49 500,00	49 500,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	3 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00		3 092,74	3 092,74	0,00	3 092,74	3 092,74
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	1 575 740,00	0,00	0,00	1 543 952,84	1 543 952,84	0,00	1 543 952,84	1 543 952,84
66	Charges financières	28 522,00	0,00		22 500,00	22 500,00		22 500,00	22 500,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	26 522,00	0,00		21 500,00	21 500,00		21 500,00	21 500,00
6688	Autres	2 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
67	Charges spécifiques (4)	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des charges financières et spécifiques	29 522,00	0,00	0,00	23 500,00	23 500,00		23 500,00	23 500,00
	Total des dépenses réelles	1 605 262,00	0,00	0,00	1 567 452,84	1 567 452,84	0,00	1 567 452,84	1 567 452,84
023	Virement à la section d'investissement	288 606,55			784 827,80	784 827,80		784 827,80	784 827,80
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	1 271,00			5 595,36	5 595,36		5 595,36	5 595,36
6751	Valeurs comptables immo. cédée (h. ASA)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	1 271,00			5 595,36	5 595,36		5 595,36	5 595,36
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	289 877,55			790 423,16	790 423,16		790 423,16	790 423,16

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

- (2) Voir état FB pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 018 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des (CNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III - VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	1 851 395,00	0,00	1 953 546,10	1 953 546,10	1 953 546,10
013	Atténuations de charges (3)	10 000,00	0,00	5 000,74	5 000,74	5 000,74
6419	Remboursements rémunérations personnel	10 000,00	0,00	5 000,74	5 000,74	5 000,74
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	82 300,00	0,00	82 280,00	82 280,00	82 280,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
7032	Stationnement et location voie publique	1 300,00	0,00	3 900,00	3 900,00	3 900,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
70688	Autres prestations de services	19 000,00	0,00	13 680,00	13 680,00	13 680,00
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	20 000,00	0,00	22 000,00	22 000,00	22 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	6 700,00	6 700,00	6 700,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	33 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	382 000,00	0,00	398 000,00	398 000,00	398 000,00
73211	Attribution de compensation	282 000,00	0,00	278 000,00	278 000,00	278 000,00
73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.	100 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
731	Fiscalité locale	1 176 418,00	0,00	1 285 970,00	1 285 970,00	1 285 970,00
73111	Impôts directs locaux	1 147 418,00	0,00	1 259 874,00	1 259 874,00	1 259 874,00
73154	Droits de place	29 000,00	0,00	26 096,00	26 096,00	26 096,00
74	Dotations et participations (3)	129 606,00	0,00	106 000,00	106 000,00	106 000,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	4 956,00	0,00	3 800,00	3 800,00	3 800,00
741121	DSR des communes	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
742	Dot. aux élus locaux	100,00	0,00	200,00	200,00	200,00
744	FCTVA	5 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
74718	Autres participations Etat	8 200,00	0,00	8 200,00	8 200,00	8 200,00
74751	Participation GFP de rattachement	11 600,00	0,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00
7478	Participation Autres organismes	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748312	D.C.R.T.P.	0,00	0,00	3 800,00	3 800,00	3 800,00
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	46 600,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	18 400,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
7484	Dotation de recensement	3 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	64 000,00	0,00	66 000,00	66 000,00	66 000,00
752	Revenus des immeubles	61 000,00	0,00	66 000,00	66 000,00	66 000,00
756	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
7588	Autres produits divers gestion courante	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		1 844 324,00	0,00	1 943 250,74	1 943 250,74	1 943 250,74
76	Produits financiers	5 800,00	0,00	4 700,00	4 700,00	4 700,00
76232	Remb. intérêts emprunts GFP rattachement	5 800,00	0,00	4 700,00	4 700,00	4 700,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7751	Produits des cessions d'immob. (h. ASA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 850 124,00	0,00	1 947 950,74	1 947 950,74	1 947 950,74
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	1 271,00		5 595,36	5 595,36	5 595,36
7761	Différences sur réalisations (négatives)	0,00		0,00	0,00	0,00
77681	Neutralisation des amortissements	1 271,00		5 595,36	5 595,36	5 595,36
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		1 271,00		5 595,36	5 595,36	5 595,36

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destinée à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro du contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dicités des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé (8)	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00								NON	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 901 648,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 901 648,00									
1830854	CREDIT AGRICOLE ALPES PROVENCE	09/10/2018	2018-10-11	15/04/2019	200 600,00	F			1,390	1,390	EURO	X Autres	N	A-1
2239483	CREDIT AGRICOLE ALPES PROVENCE	29/10/2019	2019-11-22	15/05/2020	100 000,00	F			0,720	0,720	EURO	X Autres	N	A-1
466384E/11315	CAISSE D'EPARGNE ALPES PROVENCE	01/12/2021	2021-12-01	01/09/2022	150 000,00	F			0,730	0,730	EURO	X Autres	N	A-1
A2811DXL	CAISSE D'EPARGNE ALPES PROVENCE	16/12/2011	2012-02-16	01/09/2012	600 000,00	F			4,560	4,560	EURO	C	N	A-1
A291400M	CAISSE D'EPARGNE ALPES PROVENCE	27/11/2013	2014-01-31	31/07/2015	300 000,00	F			3,970	3,970	EURO	C	N	A-1
Contrat n° C16B3X014PR	CREDIT AGRICOLE ALPES PROVENCE	28/05/2009	2009-07-07	10/09/2009	351 648,00	F			4,200	4,200	EURO	X Autres	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro du contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé (8)	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					1 901 648,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											ICNE de l'exercice	
	Couverture O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			Intérêts perçus (le cas échéant) (17)
							Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)			
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		755 503,52						128 628,46	21 408,83	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		755 503,52						128 628,46	21 408,83	0,00	0,00
1830364	N	0,00	A-1	137 893,89	10,00	F		1,390		12 945,63	1 871,89	0,00	0,00
2239483	N	0,00	A-1	74 378,42	11,00	F		0,720		6 521,31	523,81	0,00	0,00
466384E/11315	N	0,00	A-1	126 124,54	13,00	F		0,730		9 637,46	938,26	0,00	0,00
A29110XL	N	0,00	A-1	267 965,75	4,00	F		4,560		62 578,40	12 219,24	0,00	0,00
A291400M	N	0,00	A-1	141 286,45	6,00	F		3,870		21 316,69	5 609,07	0,00	0,00
Contrat n°	N	0,00	A-1	7 854,67	0,50	F		4,200		16 627,77	246,56	0,00	0,00
C16D3X014PR		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICM de l'exercice	
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de votre du budget (15)	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	Capital		
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		755 503,52					128 628,46	21 408,93	0,00	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et Intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 758.

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bénéficiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant (10)
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes le part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes le part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6) : 1 : Indices zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV
B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre cas indices	(3) Ecartis d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écartis d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecartis d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
	Nombre de produits	% de l'encours						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	Nombre de produits	6	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	755 503,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swap)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0	
	% de l'encours						0,00	
	Montant en euros						0,00	

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME		B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autrès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autrès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du capital.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuel ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	87,4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	150 037,29
Provisions pour garanties d'emprunts	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	150 037,29
Recettes réelles de fonctionnement	1 947 950,74

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	7,70
---	-------------

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		3,00	2,00	5,00	4,63	0,00	4,63
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	1,00	1,00	2,00	1,74	0,00	1,74
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	1,00	1,00	2,00	1,89	0,00	1,89
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		10,00	3,00	13,00	7,86	2,00	9,86
Adjoint technique territorial	C	5,00	2,00	7,00	2,00	2,00	4,00
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	2,00	1,00	3,00	2,86	0,00	2,86
Agent de Maîtrise	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Brigadier Chef Principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
		Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	1,00	0,00	1,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		15,00	5,00	20,00	14,49	2,00	16,49

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9600102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillés (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurés par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

	IV
	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	A Autres	A Contractuel de droit privé (CAE)
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	A Autres	A Contractuel
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR: ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non classés.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique – CGFP) :
332-23-4 : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2 : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacances temporaire d'un emploi.
332-8-1 : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2 : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3 : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4 : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5 : Zones collectives territoriales mentionnées à l'article L. 1100 des emplois dont la qualité de temps de travail est inférieure à 37 %.
332-8-6 : Emplois fonctionnaires (2 000 hab.) et des groupements de communes (4 000 hab.) dont la création ou l'expression dépend de la décision d'une autorité, pour une durée maximale de six ans.
332-8-7 : Emplois fonctionnaires (2 000 hab.) et des groupements de communes (4 000 hab.) dont la création ou l'expression dépend de la décision d'une autorité, pour une durée maximale de six ans.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial justifié d'une durée de services publics de six ans au moins.
326-352 : Modalités particulières, recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352).
343-1, 343-3 : Emplois supérieurs, recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352).
333-1, 333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'étus.
A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers doivent être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	-178 141,18
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	64 264,30	64 264,30
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	114 000,00	114 000,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	114 000,00	114 000,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	130 000,00	130 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	873 606,00	873 606,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	857 606,00	857 606,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		130 000,00	I 130 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		130 000,00	130 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	130 000,00	130 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671		0,00	0,00
1672		0,00	0,00
1678		0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682		0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		873 606,00	III 873 606,00
Ressources propres externes de l'année (a)		83 182,84	83 182,84
10222	FCTVA	40 000,00	40 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	19 947,56	19 947,56
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
276351	Créance GFP de rattachement	23 235,28	23 235,28
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		790 423,16	790 423,16
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	5 595,36	5 595,36
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	784 827,80	784 827,80

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

IV
D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (% , unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers.(1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	3 779 000,00	0,00	34,11 0	0,00	1 289 017,00	0,00
TFPNB	46 600,00	0,00	35,74 0	0,00	16 655,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			1 388 309,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.
(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 18

VOTES :

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 1

Date de convocation : 04/04/2024

Présenté par M. le Maire (1),

A Mairie de MAUBEC, le 10/04/2024

Délibéré par l'assemblée Le Conseil municipal(2), réunie en session

A Salle du conseil municipal, le 10/04/2024

Les membres de l'assemblée délibérante Le Conseil municipal (2),(3).

001. MASSIP Frédéric , Maire	
002. STROPPIANA Philippe , 1er adjoint	
003. STELLA Aurore , 2ème adjointe	
004. REY Michel , 3ème adjoint	
006. DUBOIS Jean-François , 4ème adjoint	
007. REYNAUD Jacques , conseiller municipal	
008. BOQUIS Jean-Louis , conseiller municipal	
009. PATRAS Annie , conseillère municipale	
010. PERROT Christine , conseillère municipale	
011. CORRE Philippe , conseiller municipal	
012. FREDIN Grégory , conseiller municipal	
013. PILLARD Delphine , conseillère municipale	
014. LEVEQUE Sylvain , conseillère municipale	
015. BERTRAND Maïté , conseillère municipale	
016. MACAIGNE Sylvana , conseillère municipale	
017. LLAMAS Marie-Line , conseillère municipale	
018. GIUFFRIDA Richard , conseiller municipal	
019. GAYET Hervé , conseiller municipal	

Certifié exécutoire par M. le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 23/04/2024, et de la publication le 23/04/2024

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

